

# Musicien intervenant

RNCP14391 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                   |
| Code(s) NSF             | 333t                       |
| Code(s) ROME            | L1202                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 14/04/2017                 |

## Certificateur(s)

**Centre de formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Lille)**

<http://cfmi.formation.univ-lille3.fr/www>

**Centre de formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Tours)**

[http://ash.univ-tours.fr/82900706/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&rh=1190883125181&rf=1184590961363](http://ash.univ-tours.fr/82900706/0/fiche___pagelibre/&rh=1190883125181&rf=1184590961363)

**Centre de Formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Poitiers)**

<http://www.sha.univ-poitiers.fr/cfmi>

**Centre de formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Aix)**

<http://www.univ-amu.fr>

**Centre de Formation des Musiciens Intervenant à l'Ecole (CFMI Rennes)**

<http://www.sites.univ-rennes2.fr/cfmi>

**Centre de formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Toulouse)**

<http://www.univ-tlse2.fr/ifmi>

**Centre de formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Lyon)**

<http://www.univ-lyon2.fr>

**Centre de formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Paris)**

<http://www.u-psud.fr>

**Centre de formation des musiciens intervenant à l'école (CFMI Strasbourg)**

[http://machiavel.u-strasbg.fr/cfmi/cfmi\\_de\\_selestat/bienvenue.html](http://machiavel.u-strasbg.fr/cfmi/cfmi_de_selestat/bienvenue.html)

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le musicien intervenant participe à la conception et à la réalisation de dispositifs de formation musical pendant et hors temps scolaire, en concertation avec des équipes enseignantes ou des partenaires sociaux et culturels. Il donne des outils aux enseignants pour qu'au cours de la mise en oeuvre des projets, ils soient les garants de la cohérence et de la transversalité des apprentissages.

Il organise des actions permettant la rencontre avec les oeuvres et les artistes en créant des liens avec les structures culturelles et les établissements d'enseignement musical spécialisé du territoire.

Il contribue au développement d'initiatives permettant à un jeune public de s'inscrire dans des parcours diversifiés de pratique musicale dans d'autres structures que l'école.

Il intervient auprès d'un enseignant d'enseignement général pour organiser l'activité et l'éducation musicale des enfants : développement d'une pratique musicale collective; recherche, adaptation ,arrangement, mise en oeuvre de répertoires; établissement de liens avec les créateurs; conseil technique aux instituteurs et professeurs d'école; réalisation de supports pédagogiques; établissement de liens avec les autres disciplines; établissement de liens entre enseignement général et enseignement spécialisé; prise en charge d'ateliers d'éveil musical; développement

d'actions de partenariat avec d'autres institutions publiques ou privées; organisation, préparation, participation à des actions de diffusion; participation au rayonnement culturel de l'école, de la collectivité.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées I. maîtriser une expression musicale, ses ressources vocales, des techniques de transcription, d'arrangement et d'écriture; analyser des oeuvres et des pratiques musicales et concevoir des situations d'enseignement adaptées, improviser avec son instrument ou à la voix, diriger un ensemble vocal ou instrumental, réaliser des enregistrements

II. élaborer une progression de travail en fonction des réalisations du groupe, transmettre les savoirs et savoirs-faire fondamentaux, mettre en oeuvre des démarches artistiques collectives innovantes, susciter l'initiative, la créativité et la réflexion dans le processus d'apprentissage

III. prendre en compte les particularités d'un lieu, d'une structure ainsi que le cadre institutionnel des moyens d'action en cohérence avec les modes d'organisation des équipes, connaître les textes et les instructions officielles en vigueur, se situer au sein d'un réseau de personnes et de partenaires d'horizons divers, tenir compte des modèles pédagogiques et de la culture professionnelle de ses partenaires

IV. collecter des informations concernant l'environnement de travail, analyser des données socioculturelles et institutionnelles, exposer oralement ou rédiger des objectifs de projets, des descriptifs d'action, assurer le lien entre les différents partenaires, participer à la mise en place logistique des réalisations.

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le cadre d'emplois d'un musicien intervenant le conduit à exercer principalement dans les écoles maternelles et élémentaires (d'un quartier, d'une commune, d'une communauté de communes, en zone sensible, en zone rurale....)

Il peut être amené à travailler dans d'autres lieux de vie des enfants :

- dans une école de musique (ateliers d'éveil, atelier chorale....)
- dans les centres socioculturels, les maisons de quartier....
- en partenariat avec des structures de diffusion musicale (orchestres, scènes nationales, opéras, scènes de musiques actuelles.....), avec des associations musicales (chorales, orchestres d'harmonie...), dans des milieux spécialisés (crèches, hôpitaux, bibliothèques....).

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Salariés secteur associatif Fonctionnaires territoriaux (cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique)

Musicien intervenant

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                            |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très faible (1/5)                                                                                          |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi                                    |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 650 €                                                                                                    |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)                                  |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 51 022                                                                                                     |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 6 %                                                                                                        |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Pour l'examen terminal, le jury comprend nécessairement - un enseignant permanent du C.F.M.I.,

- un représentant de l'université;
- un responsable local de l'éducation nationale à l'école élémentaire;
- un inspecteur de l'éducation nationale;
- un conseiller pédagogique en éducation musicale,

il peut s'y adjoindre, suivant les épreuves, un inspecteur de la création et des enseignements artistiques ( Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles – ministère de la culture et de la communication )

- un directeur d'école de musique ( CNR – ENMDAD – EMMA )
- un représentant des collectivités locales, etc.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Les modalités de mise en place de la procédure de validation des acquis de l'expérience relèvent de la responsabilité de chacune des universités concernées.

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement

14/04/2017

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP4458

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP28762

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

(1) Les notes statistiques n° 10 - décembre 2004 Ministère de la culture et de la communication - DDAI - DEP: 'Les enseignements de musique de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique Résultats de l'enquête annuelle - année scolaire 2002 - 2003

(2)'Les situations d'emploi des musiciens intervenants diplômés des CFMI' rapport d'étude rédigé par Dominique Lafourcade pour la direction la musique de la danse du théâtre et des spectacles - mars 2005: points 2 - 3.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/index-fiches.htm>

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/formations/index-formations.htm>

[http://lesla.univ-lyon2.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=50](http://lesla.univ-lyon2.fr/rubrique.php3?id_rubrique=50)

<http://www.uhb.fr/cfmi/>

<http://machiavel.u-strasbg.fr/cfmi/>

<http://www.univ-lille3.fr/cfmi/www/>

<http://www.sha.univ-poitiers.fr/cfmi/>

<http://www.u-psud.fr/Orsay/Formations.nsf/Entite/CFMI>

<http://www.univ-tours.fr/cfmi/>

<http://cfpmlyon.free.fr/cfmi.htm>

<http://www.univ-mrs.fr/cfmi/>

<http://www.univ-tlse2.fr/ifmi/>

[http://www.cite-musique.fr/francais/documentation/cim/fp\\_met\\_02\\_ens\\_dumi.htm](http://www.cite-musique.fr/francais/documentation/cim/fp_met_02_ens_dumi.htm)

### **Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14391/>